



Productions
animales

En activité équine : faites le point sur les réglementations qui vous concernent !

1 jour

Vous avez le statut d'agriculteur, des réglementations spécifiques s'appliquent à votre exploitation, venez les découvrir !

Date

Mardi 21 septembre 2010

Horaires

9h-17h

Lieu

Bourg en Bresse ou
Villars les Dombes
(selon les participants)

Prix

30 € pour les exploitations
agricoles à titre principal, les
conjointes collaborateurs et
aides familiaux
120 € pour les autres
participants

Intervenante

Maryline JACON, conseillère
d'Entreprise à la Chambre
d'Agriculture de l'Ain

Responsable de stage

Maryline JACON

Contact

Céline MANTE
04.74.45.56.92

Objectifs pédagogiques

Nous vous proposons de connaître la réglementation qui concerne votre exploitation équine : installation classée, aide aux bâtiments, stockage des produits.....

Nous envisagerons ensemble les conséquences applicables à votre exploitation, puis vous déterminerez quelles actions mettre en œuvre

Programme

Accueil

Evolution du statut des activités équines

Repérer les incidences sur votre entreprise : installations classées, stockage des produits et des effluents, aide au bâtiment...

Déterminer un plan d'action pour s'adapter

Cas concret : visite d'une exploitation équine

Méthodes pédagogiques

Apports méthodologiques

Echanges

Visite et étude d'un cas concrets

LES + + DE LA FORMATION

Un cas concret pour y voir plus clair.



Appui aux entreprises agricoles

Cette formation est réalisée
dans le cadre d'Equid'Ain



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Public

Sauf mention contraire, le public inclut tous les chefs d'exploitations agricoles, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux, les personnes engagées dans le parcours installation.

Prérequis

Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

Sanction

Une attestation de participation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Tarifs et modalités de règlement

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de la Chambre d'Agriculture

de l'Ain. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage mais sont à la charge de chaque participant.

Modalités d'inscription

Si une session vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage. Un programme détaillé de la formation sera systématiquement remis au stagiaire avant le début du stage. L'inscription est définitive après signature du contrat de formation et réception du règlement.

Besoin d'une information, ou simplement une question, contactez le responsable de stage.

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

Restez en lien avec votre
Chambre d'Agriculture
www.synagri.com/ain

Pour ses formations, la Chambre d'Agriculture reçoit le soutien de :



Fonds social européen

Rhône-Alpes Région



BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription obligatoire avant le 06/09/2010

Inscrivez-vous par courrier !
accompagné de votre chèque à

Chambre d'Agriculture de l'Ain
Service Formation
4 avenue du Champ de Foire
01000 Bourg en Bresse

OU



<http://www.synagri.com/ain>

en ligne !

cliquez sur « Nos services en ligne » puis dans « Nos formations », et passez la commande de votre choix.

Je soussigné : Madame Monsieur

Nom-Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Date de naissance : _____

Tel : _____ E-mail : _____

Statut

Chef d'exploitation Salarié agricole

Conjoint collaborateur Retraité agricole

Aide familial Particulier

En démarche d'installation Autre (précisez)

M'inscris au stage « En activité équine : faites le point sur les réglementations qui vous concernent ! »

Qui se déroulera le 21 septembre 2010

Ci-joint un chèque de ...€ à l'ordre de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Le

Signature

Les frais d'inscription vous sont demandés avant l'ouverture de la session. Ils valent pour acte d'engagement ainsi que le contrat de formation professionnelle qui vous sera envoyé à réception du bulletin d'inscription.



Pensez à remplir le questionnaire au verso

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui nous permettra de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1 / Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- Non
- Oui – laquelle et quand ?

2 / Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

3/ Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

4 / Vous avez eu connaissance de ce stage par ?

- Le catalogue de formation
- Le bouche à oreille
- La presse agricole
- Un conseiller
- Internet
- Autre

5 / Vos remarques, vos questions ?

